

Élections professionnelles 2018

Dernière ligne droite avant le top départ !

Après l'élection test, qui s'est déroulée mi-avril, le groupe de travail du 25 mai 2018, sous la présidence de la Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers, a permis d'affiner le dispositif de vote par voie électronique.

Ce groupe de travail a également permis de prendre connaissance des grandes lignes du plan de communication du ministère, indispensable au vu des nouvelles modalités de vote.

Bilan de l'élection test

L'élection test s'est déroulée du 9 au 12 avril sur un panel de 1256 électeurs représentant l'ensemble des directions, sur différents scrutins (CTM, CTR, CTL, CAP). S'il convient d'être prudent sur les conclusions à tirer d'une telle expérimentation, il est à noter que la participation moyenne aux différents scrutins (78%) a été légèrement inférieure à celle connue aux dernières élections professionnelles (84%). Résultat peu surprenant pour **FO Finances**, qui corrobore les craintes exprimées dès l'origine par notre organisation sur la participation à un vote par voie électronique.

Aucun incident majeur n'a été relevé pendant tout le processus électoral, toutefois les électeurs ont émis de nombreuses remarques ou fait part de leurs interrogations face à certaines fonctionnalités. Le ministère s'est engagé à prendre en compte nombre de celles-ci ou d'en faire part à la société Docapost pour les corriger.

Maintien des BVEC

Après l'élection test, un vent de panique a soufflé sur Bercy, suite à quelques difficultés rencontrées par cer-

tains acteurs du bureau de vote centralisateur du CTM, en particulier au moment de la cérémonie de scellement des urnes.

A partir de ce micro problème, dû en grande partie au matériel utilisé (clavier inopérant) et non à la technique, le Secrétariat Général a envisagé une mesure au « bazooka », consistant à ne conserver que 3 BVEC à la DGFiP et 4 à la DGDDI (contre 136 et 26 initialement prévus au niveau local). Cette solution, outre son aspect peu démocratique, aurait eu pour conséquence de transformer les présidents et assesseurs au niveau local en de simples spectateurs du processus électoral, en charge uniquement de visualiser la liste d'émarquage et de répartir les sièges des différentes instances, au vu des résultats transmis par Paris ! Position peu motivante pour ces acteurs essentiels au dispositif électoral, et proposition d'autant moins compréhensible que, tant la DGFiP que la DGDDI n'étaient pas demandeuses.

Sans ignorer les risques inhérents au vote électronique, amplement développés pour justifier notre opposition à cette modalité de vote, **FO Finances** a largement argumenté pour infléchir la position du Secrétariat Général, tant en réunion technique qu'à l'occasion de ce groupe de travail. Face au seul soutien de la CFDT sur ce point, la Secrétaire Générale a convenu de revenir au dispositif initial.

Plan de communication

Le ministère a esquissé le calendrier de son propre plan de communication, qui s'étalera de juin à novembre avec plusieurs étapes.

- Phase de sensibilisation : du 1er juin au 20 septembre
- Phase d'intensification : du 20 septembre au 29 octobre
- Phase d'incitation : du 29 octobre au 29 novembre
- Phase de vote : du 29 novembre au 6 décembre
- Phase d'annonce des résultats : mi-décembre.

Ses objectifs sont multiples au vu des nouvelles modalités de vote imposées par les ministres : informer sur l'importance des élections professionnelles, démontrer leur simplicité et leur sécurité, renseigner les électeurs.

Il s'engage à développer cette communication dans toutes les directions y compris pour toucher les électeurs des DREAL, DIRECCTE, DDI et les agents exerçant à l'étranger.

La campagne de communication ministérielle sera articulée avec les directions avec en préalable des rencontres en amont avec les chargés de communication de la DGFIP, DGDDI, DGCCRF, INSEE, DGE, Administration Centrale. Des points d'étape réguliers avec les chargés de communication des Directions auront lieu pour bien articuler les actions de communication globale (Alizé, Essentiel...) et celles des directions sur leurs propres supports internes.

L'ensemble des éléments de communication sera distribué aux Directions et inversement, les chargés de communication des directions pourront proposer au ministère des articles susceptibles d'être repris dans les supports à destination de tous les agents.

Utilisation des TIC en période électorale

Les directions ont toutes mises en place aujourd'hui un dispositif créé par la décision ministérielle du 22 juillet 2016.

Pendant la période électorale, le rythme de diffusion sera toujours d'un message par organisation syndicale et par semaine.

Les fédérations pourront également diffuser un message par semaine via leurs référents directionnels.

Les contraintes techniques de chaque direction obligeront chaque fédération, si elle souhaite communiquer à destination de l'ensemble des électeurs au CTM, à ne pas dépasser un message supérieur à 350 Ko.

Autant dire qu'avec une telle contrainte, les messages ressembleront plus à des sms qu'à un véritable tract syndical !!

Pour la période électorale, le ministère a décidé de ne pas réabonner automatiquement l'ensemble des agents qui auraient fait part de leur désir de ne plus recevoir d'informations d'une ou des organisations syndicales.

Période de réserve

En 2011 et 2014, il avait été convenu qu'aucune information syndicale ne paraîtrait le jour du scrutin. Cette période dite de « réserve » avait globalement été respectée par l'ensemble des organisations syndicales.

Avec une durée de vote qui va s'étaler du 29 novembre au 6 décembre 2018, le respect d'une période de réserve apparaît beaucoup plus problématique.

Pour **FO Finances** et ses syndicats nationaux, il ne saurait être question de ne pas pouvoir communiquer auprès de ses adhérents et militants pendant plus de huit jours et de ne pas diffuser d'informations à l'ensemble des agents via notre réseau de communication (site internet, Facebook, twitter...).

Le ministère doit revenir sur ce sujet dans les prochaines semaines, avec si ce n'est une charte des bonnes pratiques, tout au moins un minimum de règles communes qui pourrait être instauré et admis par tous.

Dans six mois, nous serons à la veille de l'ouverture des scrutins. C'est dire que le compte à rebours a été très largement entamé pour préparer au mieux ces élections.

Le dispositif est maintenant opérationnel dans ses grandes lignes, même si, suite à l'élection test, quelques modifications demeurent à apporter.

Les débats dans les directions ont été également denses et vont se poursuivre. Prochainement, des réunions vont s'engager au niveau local pour que tous les acteurs soient opérationnels avec des modalités de vote novatrices.

A l'heure où le gouvernement remet en question le paritarisme et plus généralement le dialogue social avec les organisations syndicales, l'enjeu de ces élections professionnelles dépasse la seule représentativité des fédérations à Bercy, pour réaffirmer avec force l'attachement des agents à la démocratie sociale au travers de l'élection de leurs représentants dans les différentes instances.